



CGC-Finances Publiques

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69 ou 01.73.

Sites : www.cgc-dgfip.info

Adresses mail : cgc-dgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr

GT A+ du 26 septembre 2018 – Règles de gestion 2019 Déclaration liminaire CFE-CGC Finances Publiques



Nous voilà donc de nouveau réunis pour prendre acte des « X èmes » changements dans les règles de gestion concernant nos collègues sur postes comptables et sur postes administratifs. Nous formulerons le détail de nos observations au fil de l'examen de chacune des fiches qui nous sont présentées. Voyons d'ores et déjà le contexte général.

Il ressort de l'ensemble de ces nouvelles règles, deux constats principaux :

- ⇒ un sentiment de défiance accru manifesté par la DG sur la capacité de ses cadres à assumer leurs fonctions comptables ou administratives ;
- ⇒ une nouvelle démonstration de l'incapacité à gérer prévisionnellement et rationnellement le déroulement des carrières face aux chamboulements du réseau déjà en cours et plus encore à venir. Pour quelle raisons ?

Les réorganisations qui sont annoncées vont entraîner une contraction du réseau sans précédent, au regard des vicissitudes déjà subies. Elles auront pour conséquence des problématiques accrues de gestion du stock des collègues « écartés » des postes comptables, promis à un avenir administratif sans espoir de retour.

Pour les postes de plus haut niveau CSC, sans doute moins impactés dans l'immédiat, la solution, pour la DG, est de prévoir une fluidification accrue sur les postes et d'asseoir la règle que « *rien n'est jamais acquis* », tout en élargissant les marges de manœuvre des directeurs.

Ces nouvelles dispositions vont permettre d'exercer une pression accrue sur des cadres déjà malmenés par les différents évènements.

Pour nous, la résolution de ce problème n'est pas celui d'une extension des nominations sur poste au choix mais celui des conditions d'exercice des missions et de la formation des cadres dans l'environnement actuel.

Les services sont fragilisés et devenus instables : suppressions d'emplois, rotation des personnels, perte de « savoir faire » suite aux départs à la retraite des agents les plus expérimentés. L'administration doit prendre la mesure de cette situation plutôt que de s'en prendre à ses cadres.

Il nous paraît tout aussi fondamental d'améliorer la formation des nouveaux « entrants » dans les fonctions d'encadrement et les postes comptables. Comme nous l'avons déjà proposé, et réitéré auprès de la mission Brière Pichevin, nous soutenons l'idée d'un stage véritablement pratique, d'une durée d'au moins trois mois pour les postes comptables, en sus des formations théoriques et autres séminaires.

Pour les collègues encore appelés à dérouler une carrière, nous réclamons une gestion RH dynamique et positive, donnant du sens à l'exercice de différentes fonctions, qu'elles soient administratives ou comptables.

Il faut recréer de la visibilité et des doctrines d'emploi afférentes aux différentes catégories des personnels A+. L'administration doit recréer les conditions d'un déroulé de carrière qui soit motivant et attractif, y compris sur postes administratifs.

- ⇒ Nous soutenons l'idée d'une linéarité de carrière entre IDiV CN et HC, ainsi qu'entre IP et AFiPA, soit par fusion des grilles soit par tableau d'avancement ;
- ⇒ Nous prônons le développement des détachements sur emploi CSC administratif pour les IP et les IDiV sur des volumes très significatifs compte tenu de la diminution du nombre d'indices comptables.

Quant aux cadres proches de la retraite, qui ont déjà beaucoup donné, nous préconisons un véritable plan social d'accompagnement, basé sur des mesures spécifiques permettant des départs à la retraite dans des conditions dignes et non pénalisantes.

- ⇒ rétablir les nominations à titre personnel au grade supérieur.
- ⇒ recréer des dispositifs de cessation progressive d'activité pour les collègues qui seraient trop pénalisés par un départ anticipé à la retraite.

La CGC DGFIP se bat à vos côtés pour défendre vos droits



Pour recevoir gratuitement nos informations :

cgcdgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr



Pour adhérer : <http://www.cgc-dgfiip.info/adherer/>